

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 JUILLET 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le treize juillet, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le sept juillet, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne LE GUYADER-GRANDVALET – Julie LE STRAT – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER

Absente excusée : Madame Véronique NIGNOL

Monsieur Yann WANES a donné procuration à Madame Julie LE STRAT
Madame Anne-Christine RAUTUREAU a donné procuration à Madame Anne LE GUYADER-GRANDVALET
Monsieur Christian FOLL a donné procuration à Monsieur Roger THOMAZO
Madame Véronique NICOLAS a donné procuration à Monsieur Bernard FRANCK

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1	2023-046
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, propose à l'Assemblée de réajuster les crédits budgétaires par décision modificative :

DEPENSES			RECETTES		
<i>Section FONCTIONNEMENT</i>					
Libellé	Art.	Montant Dépenses	Montant Recettes	Art.	Libellé
Chap. 012					Chap. 74
Personnel titulaire - rémunération	64111	20 000,00 €	10 000,00 €	741121	DSR des communes
			15 800,00 €	747888	Autres participations
Chap. 014					
Reversements taxes urbanisation ...	73913	5 800,00 €			
Total section Fonctionnement		25 800,00 €	25 800,00 €		

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction comptable M57,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 06 juillet 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM n°1 du budget principal 2023 telle que présentée ci-dessus.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard FRANCK



Le Maire,
Roger THOMAZO



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 JUILLET 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le treize juillet, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le sept juillet, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne LE GUYADER-GRANDVALET – Julie LE STRAT – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER

Absente excusée : Madame Véronique NIGNOL

Monsieur Yann WANES a donné procuration à Madame Julie LE STRAT
Madame Anne-Christine RAUTUREAU a donné procuration à Madame Anne LE GUYADER-GRANDVALET
Monsieur Christian FOLL a donné procuration à Monsieur Roger THOMAZO
Madame Véronique NICOLAS a donné procuration à Monsieur Bernard FRANCK

FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES	2023-047
--	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, informe l'Assemblée que des impayés sont proposés en non-valeur, par le Trésor public, pour la somme de :

- 602 € (restauration scolaire)
- 211,25 € (ALSH)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction comptable M57,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 06 juillet 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **MET** la somme de 813,25 € en non-valeur.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard FRANCK



Le Maire,
Roger THOMAZO



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 JUILLET 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le treize juillet, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le sept juillet, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne LE GUYADER-GRANDVALET – Julie LE STRAT – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER

Absente excusée : Madame Véronique NIGNOL

Monsieur Yann WANES a donné procuration à Madame Julie LE STRAT
Madame Anne-Christine RAUTUREAU a donné procuration à Madame Anne LE GUYADER-GRANDVALET
Monsieur Christian FOLL a donné procuration à Monsieur Roger THOMAZO
Madame Véronique NICOLAS a donné procuration à Monsieur Bernard FRANCK

FINANCES – CONVENTION 2023/2024 AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DU SCORFF AU BLAVET	2023-048
--	-----------------

Madame Nicole GUILLEMOT, adjointe déléguée aux loisirs et à la culture, informe l'Assemblée qu'il est proposé de reconduire la convention entre le SIVU de l'école de musique du Scorff au Blavet et la Commune et de fixer la participation communale au titre des élèves bubryates.

Compte tenu des tarifs décidés par le SIVU dans sa délibération 2023-14 du 21 mars 2023 pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, le montant de la participation communale 2023/2024 s'élève à 2 040 € par élève et par an (2 010 € en 2022/2023).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 06 juillet 2023,
VU le projet de convention,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** au profit des seuls mineurs et étudiants le projet de convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard FRANCK



Le Maire,
Roger THOMAZO



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 JUILLET 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le treize juillet, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le sept juillet, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne LE GUYADER-GRANDVALET – Julie LE STRAT – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER

Absente excusée : Madame Véronique NIGNOL

Monsieur Yann WANES a donné procuration à Madame Julie LE STRAT
Madame Anne-Christine RAUTUREAU a donné procuration à Madame Anne LE GUYADER-GRANDVALET
Monsieur Christian FOLL a donné procuration à Monsieur Roger THOMAZO
Madame Véronique NICOLAS a donné procuration à Monsieur Bernard FRANCK

FINANCES – FIXATION D'UN TARIF « ELAGAGE »	2023-049
---	-----------------

Madame Marie-Françoise JULE, adjointe déléguée aux finances, propose à l'Assemblée de compléter les tarifs communaux comme suit :

Elagage des arbres empiétant sur le domaine public (sans évacuation)	5,05 € du ml
---	--------------

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Finances du 06 juillet 2023,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **VALIDE** le tarif tel que proposé.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard FRANCK



Le Maire,
Roger THOMAZO



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 JUILLET 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le treize juillet, à 20 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le sept juillet, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Nicole GUILLEMOT – Pierrick ROBERT – Marie-Françoise JULE – Sylvain MALVOISIN – Marie-Antoinette LE GAL – Jean-Yves LE STUNFF – Guénahel PERICO – Anne LE GUYADER-GRANDVALET – Julie LE STRAT – Julien CANO – Bernard FRANCK – Véronique LE MOULEC – Benjamin JOCHER

Absente excusée : Madame Véronique NIGNOL

Monsieur Yann WANES a donné procuration à Madame Julie LE STRAT
Madame Anne-Christine RAUTUREAU a donné procuration à Madame Anne LE GUYADER-GRANDVALET
Monsieur Christian FOLL a donné procuration à Monsieur Roger THOMAZO
Madame Véronique NICOLAS a donné procuration à Monsieur Bernard FRANCK

COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES/MORBIHAN HABITAT	2023-050
---	-----------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Dans le cadre de la convention de partenariat public/public entre Morbihan habitat (ex. Bretagne Sud Habitat) et la commune de Bubry, il est prévu la reconstruction à neuf de l'EHPAD « Louis Onorati » avec une extension de capacité de 20 places, portant ainsi la capacité d'accueil à 75 places.

En parallèle, la Commune de Bubry projette de construire une salle de sports sur le même site que celui retenu pour l'implantation du nouvel EHPAD.

Morbihan habitat et la Commune de Bubry envisage donc une opération menée conjointement pour la reconstruction de l'EHPAD et la réalisation d'une salle de sports.

Ce montage nécessite la mise en place d'un groupement de commandes permettant de bénéficier des mêmes prestataires et actant de la répartition financière de l'ensemble des achats nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ce groupement de commandes, constitué selon les règles du code de la commande publique, a pour objet l'organisation des différentes procédures nécessaires à la désignation de l'ensemble des partenaires (services, travaux, fournitures) nécessaires à la réalisation de l'opération.

La Commune de Bubry est désignée coordonnateur du groupement et jouera le rôle de référent unique pour la passation des marchés, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Une commission des marchés ad hoc d'analyse des offres sera créée. Chaque entité désignera par délibération les membres de cette commission, ultérieurement.

Le montant prévisionnel des travaux est actuellement défini comme suit :

- 1/ Nouvel EHPAD : 13 731 000 € TTC, valeur 2027, toutes dépenses confondues, et plus précisément :
 - Coût travaux bâtiment, compris aléas, valeur mai 2023 : 8 300 000 € HT
 - Coût VRD, compris aléas, valeur mai 2023 : 653 000 € HT

2/ Nouvelle salle de sports : 3 976 251 € TTC, valeur 2026, toutes dépenses confondues, et plus précisément :

- Coût travaux bâtiment, compris aléas, valeur janvier 2023 : 2 378 725 € HT
- Coût VRD, compris aléas, valeur mai 2023 : 289 000 € HT

Ces coûts sont actualisables et provisoires.

La participation financière de chacune des parties se limite au règlement des honoraires et des travaux qui leur sont imputables. Chacun des membres du groupement de commandes s'assurera, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution et procédera au paiement des prestations lui incombant. Cela implique la prise en charge des questions liées à l'exécution financière des marchés (avances, retenues de garanties...).

Les contrats communs distingueront les honoraires et les travaux affectés à chaque projet.

Pour les dépenses communes (publicités, constats d'huissiers, ouvrages imbriqués tels que les VRD ...), ces dépenses seront réparties selon les clés de répartition suivantes basées sur les estimations travaux :

Dépenses d'honoraires et d'études diverses : 23% pour la commune de Bubry et 77% pour MORBIHAN Habitat.

Travaux imbriqués :

VRD : 30,5% pour la commune de Bubry et 69,5% pour MORBIHAN Habitat.

Bâtiment : 22,3% pour la commune de Bubry et 77,7% pour MORBIHAN Habitat.

Cette répartition pourra être revue par voie d'avenant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 14	Abstention : 4	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Bernard FRANCK



Le Maire,
Roger THOMAZO

